

**Question écrite au Collège des bourgmestre et échevins
concernant les décès et cimetières**

11.02.2022

Page 1/2

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins,

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal et à la suite de votre initiative de rénover la place de cérémonie du cimetière forestier « Bois du Souvenir », je me permets de vous soumettre quelques questions afin de mieux cerner la situation eschoise autour de cette thématique.

Mes questions :

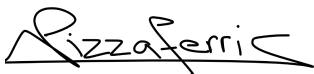
- Combien de décès par an ont été enregistrés à la commune d'Esch sur une période de 10 ans ?
- Combien de personnes ont été inhumées dans un cimetière d'Esch par an, sur une période de 10 ans, par cimetière ?
- Combien de personnes ont été incinérées par an sur une période de 10 ans ? Sur quel cimetière le dépôt, respectivement la dispersion des cendres a été fait ?
- Sur une période de 10 ans : Combien de cérémonies étaient de nature religieuse ? Combien de nature civile ?

La Ville d'Esch-sur-Alzette compte trois cimetières (Saint-Joseph, Lallange, Bois du Souvenir) :

- Combien de tombes, columbariums et concessions comptent les différents cimetières de la commune ?
- Combien de tombes, cases de columbarium et concessions sont actuellement libres par cimetière ?
- Combien de tombes, cases de columbarium et concessions sont à la charge de la commune par cimetière ?
- Quel est le prix pour une concession sur les différents cimetières eschois ? Quelle est la durée d'une concession ?
- Quelles sont les recettes annuelles de la commune pour l'ensemble des concessions ?

- Quelles dépenses sont effectuées sur une base annuelle pour l'entretien et la restauration de tombes/columbariums et des alentours des différents cimetières ?
- Combien de tombes et monuments mortuaires sont actuellement classés par cimetière ? Lesquels ?
- Est-ce que vous envisagez de restaurer et de conserver d'autres tombes sur les différents cimetières ?
- Combien de places de parking sont à disposition au public par cimetière ?
- Est-ce qu'un relevé des décès est publié ?
- Quelle est la procédure et en quoi consiste la prise en charge pour un défunt sans famille ou dont la famille ne peut prendre en charge les funérailles ? Combien de cas sont enregistrés par an sur une période de 10 ans ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'accepter, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink that reads 'Pizzaferrri'.

Joëlle Pizzaferrri, conseillère